

LA GRAVE - LA MEIJE

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 JUILLET 2020

Séance du : Vendredi 10 juillet 2020

Date de convocation : Lundi 6 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le dix juillet, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre PIC.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Michel PIQUEMAL, Roland JACOB, Anthony SIONNET, Stéphane FERRIER, Hervé GILBERT, Alain FAUST, Nathalie FERRIER

Pouvoirs de : Sylvie MATHON à Philippe SIONNET

Absents : Per ONOL LANG

Secrétaire de séance élu : Philippe SIONNET

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Ont été élus :

Titulaire : Jean-Pierre PIC

Suppléants : Roland JACOB – Philippe SIONNET – Michel PIQUEMAL

APPEL A PROJET RELANCE SPORTS DE NATURE ET ESPACES NATURELS REHABILITATION ET SECURISATION ITINERAIRE REFUGE DE L'AIGLE

Le Conseil Départemental débloque une enveloppe exceptionnelle à destination des gestionnaires de sites et itinéraires de sports de nature pour la remise en état (gros entretien type chablis, passerelle, sécurisation, etc...) des accès aux sites de pratiques de sports de pleine nature ou aux espaces naturels sensibles. Le taux d'aide pour ces actions peut attendre jusqu'à 70% du montant engagé.

Le refuge de l'Aigle est accessible par un sentier de randonnée classique qui démarre sur la commune de Villar d'Arène et s'achève par de l'alpinisme facile sur la commune de la Grave. Le dénivelé est de 1700m.

La vire Amieux est équipée d'un vieux câble. Ce câble est fixé avec un ensemble dépareillé de scellements qui bougent, de spits de différents types, au gré des entretiens effectués par le CAF jusqu'à aujourd'hui.

Le linéaire actuel est d'environ 150m (estimé sur carte IGN), et nécessite la pose en réel de plus de 160 m avec les boucles, plus les ancrages, soit environ 25/30 scellements.

Le projet consiste en la dépose et l'évacuation du vieux câble et des ancrages vétustes. Puis de la pose à l'identique d'un nouveau câble acier de 12mm acier, plus scellements chimiques.

Coût prévisionnel = 5 936.40 €*
Financement :

Conseil Départemental	70%	4155.48 €
Mairie de la Grave	30%	1780.92 €
TOTAL		5 936.40 €

***Détail du coût prévisionnel :**

- Câble: 240m (4€/m) **total 960€**
- Points/colle/cosse-coeur/serre-câbles: **total 314.4€**
- 40 tiges (5.85€/unité) total 234€
- 40 cosse coeur (0.66€/unité) total 26.4€
- 50 serre câbles (1.08€/unité) total 54€
- Helico: 20minutes (mise en place à voir avec travail des gardiens ou club- 31.20€/minute) **total 624€**
- Guides: 4 jours a 3 guides (320€*12) **total 3840**
- Demi-pensions: 3 guides et 2 nuits (33€/nuit/guide) **total 198€**

Total projet Aigle: 5936.40 €

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet,
- Le plan de financement.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Donne son accord concernant le projet et son plan de financement.

Délibération adoptée à l'unanimité

CREATION D'UN SENTIER DE RANDONNEE ENTRE VILLAR D'ARENE ET LA GRAVE VIA LE HAMEAU DE PUY GOLEFRE

Les communes de La Grave et de Villar d'Arène souhaitent réaliser un itinéraire reliant Villar d'Arène à la Grave par l'alpage de Puy Golèfre.

Cet itinéraire pourra être emprunté par tous : randonneur, vététiste, chasseur, promeneur avec son chien...

Cet itinéraire, permettra de rejoindre Villar d'Arène et/ou la Grave sans emprunter le tunnel des « Ardoisières », dangereux pour les deux roues.

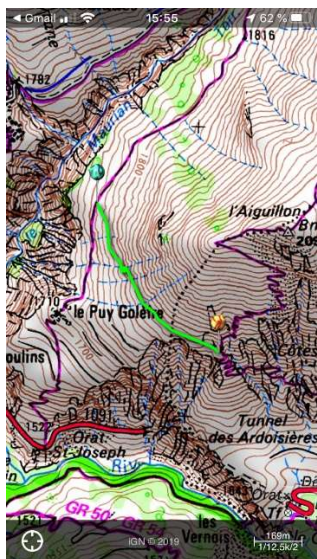
Ce sentier permettra aux randonneurs, accompagnés de leur chien de se promener entre les deux villages ce qui n'est pas permis rive gauche de la Romanche par le cœur du Parc National des Ecrins.

Il s'agira de créer un nouvel itinéraire, sur 800 mètres de long et 40 centimètres de large qui rejoindra le sentier existant allant de la RD1091 (entre les deux tunnels) au hameau de Valfroide.

Par une réunion sur le terrain qui a eu lieu le 29/04/2020, l'Association Foncière Pastorale a été consultée sur ce projet et y est favorable. Ce projet ne pénalisera pas le fonctionnement de l'alpage de Puy Golèfre.

L'association des chasseurs a été consultée sur ce projet lors de cette même réunion et y est favorable. Le projet ne vient pas impacter l'activité de chasse.

Les propriétaires des terrains traversés par ce nouveau sentier ont été consultés par un courrier envoyé le 12 mai 2020. Aucun des propriétaires ne s'est manifesté contre le projet.



Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Donne son accord concernant la réalisation de ce projet

Délibération adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre PIC

Philippe SIONNET

Michel PIQUEMAL

Roland JACOB

Alain FAUST

Nathalie FERRIER

Stéphane FERRIER

Hervé GILBERT

Sylvie MATHON

Per ONOL LANG

Anthony SIONNET